

DEPARTEMENT DE LA DROME

=====  
COMMUNE DE LES PILLES  
=====

ARRETE MUNICIPAL N°19-2017

Du 20 août 2017

Arrêté de police de la circulation

Le Maire de Les Pilles,

Vu les pouvoirs de police des maires en matière de circulation routière,

Vu le code des collectivités territoriales,

Vu le code de la route, notamment les articles R 110-1, R 110-2, R 411-5, R 411-8, R 411-18 et R 411-25 à R 411-28 ;

Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière (livre 1, huitième partie : signalisation temporaire) approuvée par l'arrêté interministériel du 6 novembre 1992, modifiée, Vu la demande présentée par l'entreprise SUPPA représentée par Laurent SUPPA.

Considérant qu'il importe d'assurer la sécurité des usagers et riverains de la voie concernée, ainsi que celle des agents de l'administration et de l'entreprise chargés de l'exécution des travaux, et de réduire les entraves à la circulation provoqués par des travaux,

Considérant que pour effectuer les travaux « **de rénovation d'une habitation située dans la Grande Rue au 40** ».

**ARRETE**

**Article 1er** : la mairie autorise l'entreprise à stationner sur une place en face des travaux, à partir du 09 août au 18 août 2017.

**Article 2** : la pose, le maintien ou le retrait de la signalisation spécifique au chantier sont effectués sous la responsabilité de l'entreprise.

**Article 3** : Monsieur le Maire est chargé, de l'exécution du présent arrêté.

**Article 4** : le présent arrêté fera l'objet d'une publication et d'un affichage selon les règles en vigueur.

Copie sera adressé à :

Brigade de gendarmerie de Rémuzat.

Monsieur le Responsable du Centre Technique Départemental de Nyons,

SDIS 26, Officier de permanence

L'entreprise SUPPA- 26110 CONDORCET

Fait à Les Pilles, le 09 août 2017

Le Maire, André BALANDREAU



The image shows a blue ink signature of André Balandreau over a circular official seal. The seal contains the text 'MAIRIE DE LES PILLES' at the top, '26110 (DROME)' at the bottom, and a central emblem featuring a figure holding a staff and a shield, surrounded by a decorative border.